

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 juin 2023

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **35**
Nombre de représentés : **12**
Nombre d'absents : **17**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT SIX JUIN à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2023_061_CC_11
Convention de reversement de la contribution financière de la commune de Saint Paul au TCO liée au périmètre de Projet Urbain Partenarial sur le secteur d'activité économique "Henri Cornu"

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - M. Alexis POININ-COULIN - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - Mme Isabelle CADET - M. Gilles HUBERT - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - M. Armand MOUNIATA - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 47

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
20 juin 2023

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
03/07/2023

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Tristan FLORIAN - Mme Suzelle BOUCHER - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Perceval GAILLARD - M. Alain BENARD - Mme Vanessa MIRANVILLE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - Mme Florence HOAREAU - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme Brigitte DALLY - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jean François NATIVEL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Denise DELAVANNE procuration à M. Michel CLEMENTE - Mme Eglantine VICTORINE procuration à Mme Isabelle CADET - M. Karl BELLON procuration à Mme Lucie PAULA - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE procuration à M. Jean-Bernard MONIER - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - M. Olivier HOAREAU procuration à Mme Danila BEGUE - Mme Catherine GOSSARD procuration à M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON procuration à M. Armand MOUNIATA - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme Marie ALEXANDRE procuration à M. Pierre Henri GUINET - Mme Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE procuration à M. Maxime FROMENTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2023

AFFAIRE N°2023_061_CC_11 : CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL AU TCO LIÉE AU PÉRIMÈTRE DE PROJET URBAIN PARTENARIAL SUR LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE "HENRI CORNU"

Le Président de séance expose :

Par délibération en date du 8 septembre 2022, le conseil municipal de la Ville de Saint-Paul a approuvé l'instauration d'un périmètre de Projet Urbain Partenarial (PUP) sur le secteur « Henri Cornu ».

L'instauration de ce périmètre faisait suite à la nécessité de requalifier et de mettre aux normes la trame viaire ainsi que les réseaux du secteur, au regard des projets envisagés.

Conformément à la délibération de la ville, celle-ci précise :

- le périmètre et la durée de la zone de PUP,
- le programme des équipements publics à réaliser,
- le calcul des participations financières des constructeurs au programme d'équipements.

Plusieurs de ces équipements publics relèvent de la compétence de la communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest (TCO) :

- réalisation d'une voie nouvelle HENRI CORNU avec ses trottoirs, traitements paysagers, équipements de mobilier urbain, d'éclairage public et de signalisation, ainsi que l'ensemble des réseaux de viabilité (assainissement, eaux pluviales et eaux usées, adduction d'eau potable, électricité, télécommunication, réseaux d'irrigation) ;
- réalisation d'une voie nouvelle SUD avec ses trottoirs, traitements paysagers, équipements de mobilier urbain, d'éclairage public et de signalisation, ainsi que l'ensemble des réseaux de viabilité (assainissement, eaux pluviales et eaux usées, adduction d'eau potable, électricité, télécommunication réseaux d'irrigation) ;
- bouclage des réseaux en limite ouest non aedificandi.

Dans le cadre d'une convention à définir entre la CREOLE et le TCO :

- la réalisation du poste de refoulement ainsi que le réseau primaire structurant d'eaux usées associés.

Les conventions PUP sont conclues par la commune de Saint-Paul avec les pétitionnaires et le TCO, au titre de sa compétence en matière de zone économique.

Dans le cadre de ces conventions PUP, il est prévu que les participations financières soient versées à la commune de Saint-Paul, compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Dans la mesure où le coût des travaux de requalification seront intégralement supportés par le TCO, Il y a donc lieu de prévoir les modalités de reversement de ces participations à la collectivité.

Ainsi, le projet de convention qui est soumis à l'avis du bureau communautaire, a pour objet de fixer le principe du reversement de la contribution financière prévue à l'avant-dernier alinéa de l'article L. 332-11-3 III du code de l'urbanisme par l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, soit la commune de Saint Paul, à la personne publique assurant la maîtrise d'ouvrage des équipements publics faisant l'objet de la participation, soit le TCO.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 25/05/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement et Logement du 04/05/2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 1 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- APPROUVER le projet de convention de reversement de la participation financière relative au PUP, entre la commune de Saint-Paul et la communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest ;

- AUTORISER le Président ou son représentant à signer ladite convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

ID : 974-249740101-20230630-2023_061_CC_11-DE

